

| Version du document | Nature de la modification | Date |
|---------------------|---------------------------|-----------------|
| 1 | Création | 18 février 2014 |
| | | |
| | | |

| | REDACTION | APPROBATION | APPROBATION |
|----------|---|--|---|
| Nom | Claude METENIER | Adeline CHABRAT | Dominique BERNIER |
| Fonction | Responsable Qualité | Infirmière coordinatrice départementale | Délégué |
| Visa |  |  |  |

1 - OBJET

Le présent protocole a pour objet de définir comment les aides-soignants doivent effectuer un soin en cas de mycose l'objectif étant de :

- ✓ réduire et éliminer la mycose chez le patient diagnostiquée par le médecin
- ✓ éviter la contamination des patients suivants.

2 - RESPONSABILITES

Les infirmiers coordinateurs sont responsables de l'application de ce protocole par les aides-soignants.

3 - DESTINATAIRES

Tout le personnel d'intervention du SSIAD.

4 – MODALITES DE REALISATION

- a) – Principes
- prévenir le patient du soin
 - respecter la pudeur et l'intimité de la personne
 - veiller à assurer la sécurité du patient
 - ne pas interrompre le soin sans motif grave.

➤ b) - Préparation du matériel

| Linge | Produits | Matériel | Précautions standard |
|---|--|-----------------------------------|--|
| 1 gant de toilette et 1 serviette de toilette propres pour le patient 1 serviette pour l'aide soignant | Savon adapté à la personne Produit prescrit par le médecin Savon liquide pour le personnel | Bassine Compresses Poubelle | Lavage des mains avant et après le soin Port de gants à usage unique obligatoire Ordonnance du médecin |

5 – TECHNIQUE POUR LA REALISATION DU SOIN

- vérifier l'adéquation entre l'ordonnance et le produit
- prévenir l'infirmier coordinateur et lui demander son accord pour faire le soin
- se laver les mains
- mettre les gants à usage unique
- observer l'état de la peau
- effectuer la toilette : attention certains produits moussent beaucoup n'en mettre que très peu et bien rincer
- essuyer soigneusement avec une serviette propre en tamponnant et insistant sur les plis
- appliquer le produit prescrit le cas échéant en suivant le mode d'utilisation
- éviter tout produit alcoolique qui risque d'aggraver la mycose
- réinstaller confortablement et en toute sécurité le patient
- nettoyer le matériel
- enlever les gants
- se laver les mains
- noter sur le diagramme soins
- signaler les éventuels problèmes à l'infirmier coordinateur

6 – CONSIGNES PARTICULIERES

- le linge de toilette et les vêtements en contact avec la mycose doivent être changés tous les jours
- éviter les vêtements synthétiques
- couper et nettoyer les ongles régulièrement pour éviter toute transmission
- éviter le grattage des zones atteintes
- certains médicaments sont des facteurs favorisants les mycoses (antibiotiques, hormones stéroïdes, médicaments contre l'acidité gastrique,.....)
- éviter dans l'alimentation le sucre, l'alcool notamment pour les diabétiques.

7 - IMPORTANT

| | |
|--|--|
| AADCSA 20, Avenue Meunier 03000 MOULINS | PROTOCOLE Conduite à tenir en cas de mycose SSIAD |
|--|--|

- le traitement des mycoses (génitale ou autre) nécessite souvent une durée de 6 semaines. Il ne faut pas l'arrêter prématurément sans avis médical afin d'empêcher la récidive
- lorsque deux patients consécutifs sur une même tournée présentent une mycose, il est impératif de porter une grande vigilance sur le lavage des mains et le port de gants à usage unique qui est obligatoire.